

## Recensement Besoin Stationnement Vélo Tassin

### 1. Quelques principes

#### a. Lieux d'intérêt

Idéalement, du stationnement vélo devrait être prévu à proximité de chaque pôle générateur de déplacement (bâtiments publics, écoles, commerces et transports en commun, etc).

Il faudrait toujours avoir à l'esprit que 10 vélos (donc 10 usagers / clients, etc) prennent la place d'une voiture (donc 1 usager / client, etc).

#### b. Arceaux

Pour une meilleure sécurisation (stabilisation du vélo, possibilité d'attacher le cadre avec un antivol de type U), les dispositifs de type arceaux sont à privilégier :



Les pince-roues sont à proscrire.

### c. Emplacements

Le Guide pour la Conception des Aménagements Cyclables du Grand Lyon est un précieux guide pour choisir l'emplacement et le positionnement du parc d'arceaux (voir notamment [p. 108 et suivant du GCACGD](#)).

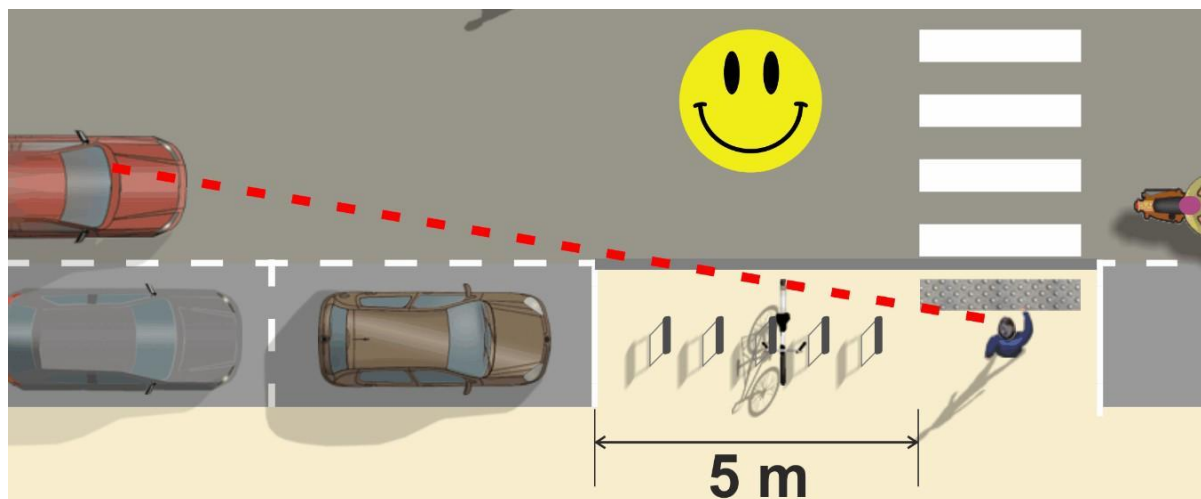
### d. Passages piétons

Nous recommandons de profiter des obligations issues de la loi LOM pour installer des arceaux à vélos aux abords des passages piétons localisés près des lieux d'intérêt. La LOM prévoit :

- l'interdiction d'aménager des emplacements de stationnement automobile cinq mètres en amont des passages piétons,
- l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité pour l'existant au plus tard le 31 décembre 2026<sup>1</sup>.

A ce sujet, les préconisations du Cerema sont, en synthèse, les suivantes :

- Pour qu'un espace soit réellement neutralisé pour le triangle de visibilité, plusieurs solutions sont possibles mais il est préférable d'installer un élément qui soit physiquement dissuasif et de faible hauteur (ce qui exclut les containers à verre, les panneaux publicitaires, les bosquets, le stationnement des deux roues motorisés, etc).
- Des arceaux à vélo sont, entre autres, une bonne solution. La pose d'arceaux à vélo sans reprise des bordures est la solution qui coûte le moins cher.



<sup>1</sup> Voir :

- Article 52 de la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
- Article L. 118-5-1 du Code de la voirie routière,
- Fiche n° 10 du Cerema - Neutralisation du stationnement motorisé dans les 5 m en amont du passage piéton d'ici au 31 décembre 2026.

## e. Signalisation

Il est important de signaler clairement les places de stationnement vélo et de bien les distinguer du stationnement des deux-roues motorisés (voir notamment [p.111 du GCACGD](#)).

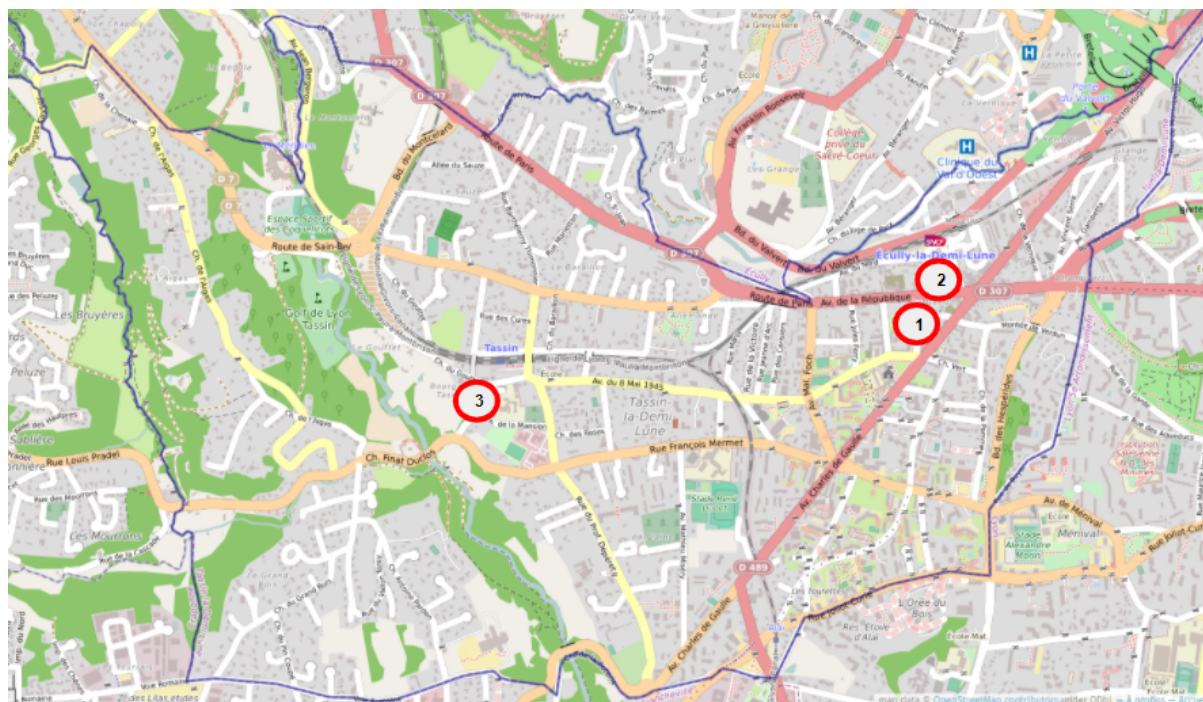


## Panneau C1 spécifique au Grand Lyon

### 2. Besoins à Tassin-la-Demi-Lune

Nous avons recensé les besoins suivants en matière de stationnement à Tassin-la-Demi-Lune. Cette liste n'est pas exhaustive.

#### a. Commerces





**i. Promenade des tuileries :**

Remettre des arceaux au niveau de la station Vélov :



Prévoir de dégager les passages piétons 5 m en amont avec possibilité de mettre des arceaux :



**ii. Avenue de la République**

Entre l'Horloge et la Promenade des Tuileries, aucun arceau n'est installé alors que la densité de commerces est forte. Nous préconisons d'ajouter 5 arceaux Métropole.



### iii. Place de Tassin - le bourg

Remplacer les arceaux (trop hauts et en mauvais état) et les positionner sur la place, côté église, afin de supprimer le risque de choc avec un véhicule en circulation. Lors des messes, des vélos sont accrochés à chaque barrière et poteau à disposition. Le besoin est important, prévoir une dizaine d'arceaux.

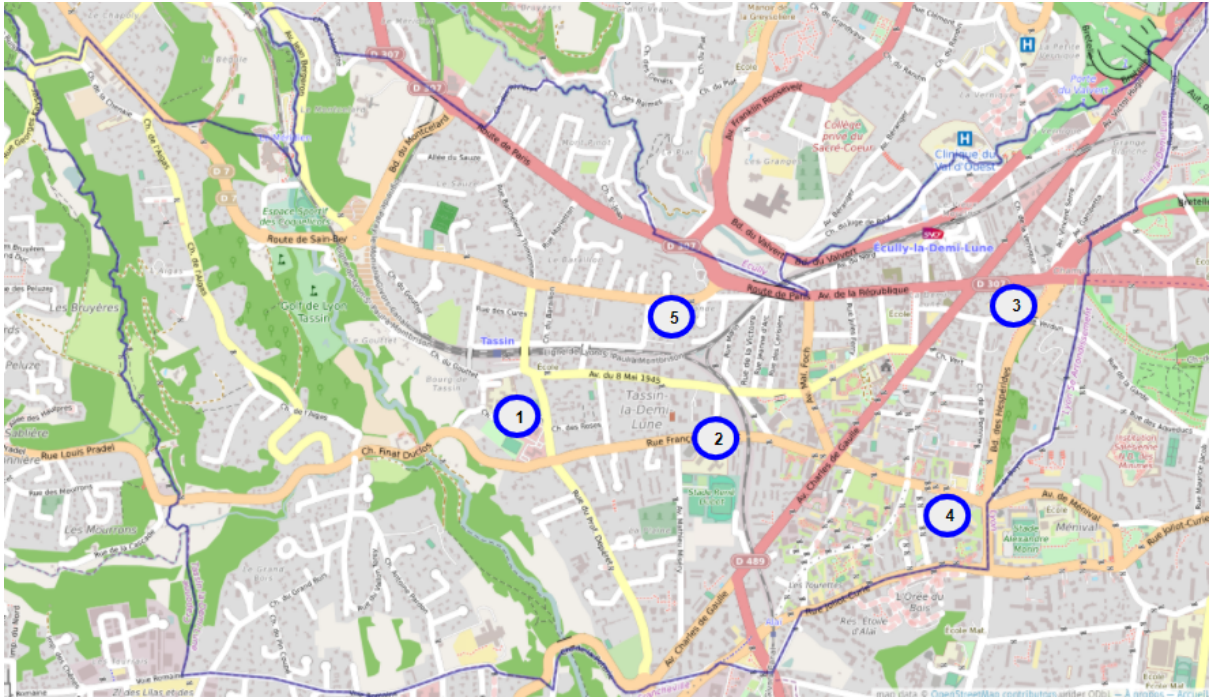




#### iv. Le Phare

Des pince-roues sont installés sur le parking. Il pourrait être discuté de la mise en place d'arceaux avec le gestionnaire de l'immeuble. Des arceaux pourraient sinon être installés à proximité sur l'espace public.

#### b. Crèches / Écoles



#### i. Ecole Saint Joseph

Installation d'arceaux possible en face de l'entrée - beaucoup de place sur le trottoir.



**ii. Collège Jean-Jacques Rousseau :**

Déplacer le silo à verre - risque de crevaison et de blessures.



**iii. Ecole Vincent Serre**

Ajouter des arceaux sur le parking de l'Horloge.

**iv. Relais d'assistantes maternelles La petite Ourse**

Aucun arceau n'est installé sur le parking. Il pourrait être discuté de leur mise en place avec le gestionnaire de l'immeuble.

**v. Centre social de l'Orangerie / Parc de l'Orangerie**

Les arceaux et les pince-roues sont à remplacer par un modèle Métropole.



Les arceaux sont trop hauts et en mauvais état :

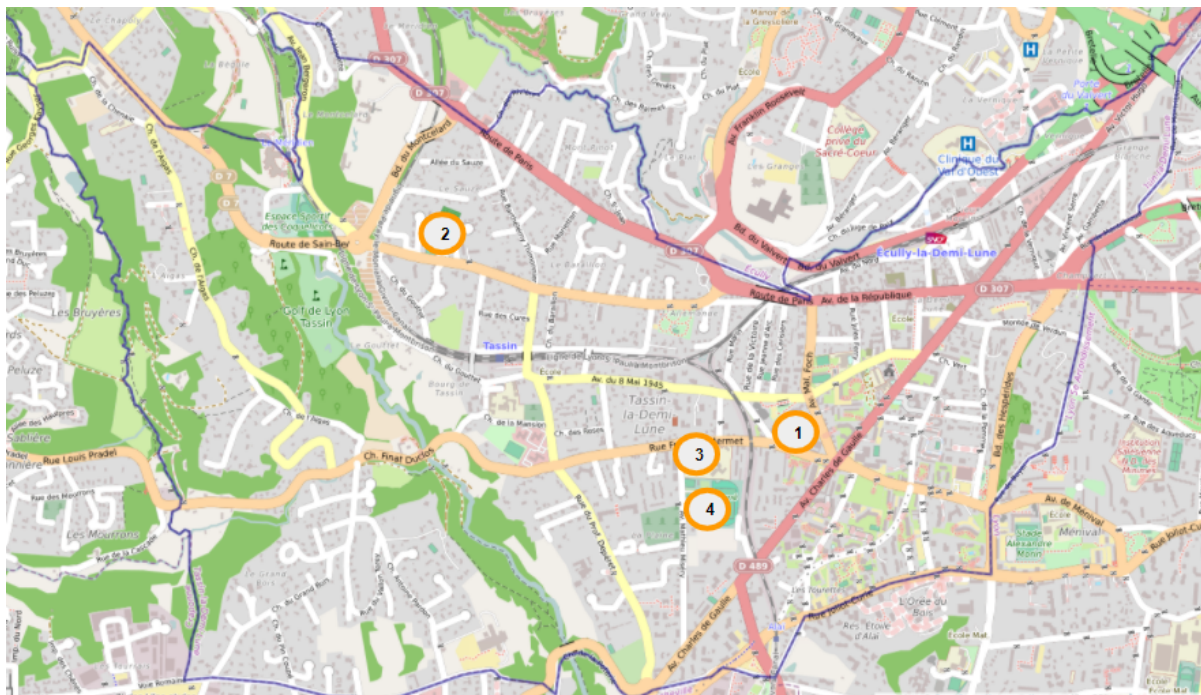


Les pince-roues sont mal placés. Risque de casse des dérailleurs pour les cyclistes qui se stationnent par la roue arrière :





### c. Equipements sportifs :



### i. Gymnase des Genetières

Arceaux à remplacer par des arceaux Métropole.









## ii. Stade de Sauze

Remplacer les pince-roues par des arceaux Métropole. Installation possible d'arceaux également à l'entrée du stade.



## iii. Gymnase des croisettes

Remplacer les pince-roues par des arceaux.

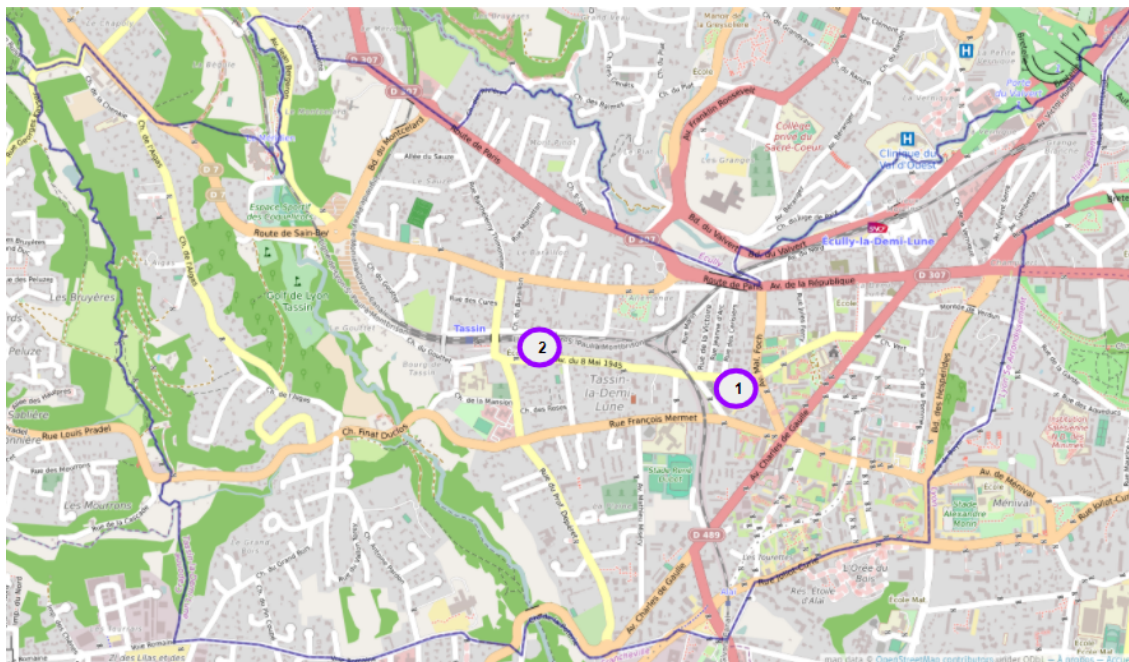


#### iv. Stade René Dubot

Plusieurs séries de pince-roues à remplacer.



#### d. Culturel :



### **i. Atrium**

Nous saluons l'installation d'arceaux devant l'Atrium. Leur positionnement serait néanmoins à revoir. Ils sont trop près du mur et ne permettent pas de stabiliser un vélo.



Les arceaux en bord de route sont en mauvais état, mal positionnés et non signalés.



### **ii. Cinéma**

Ajouter des arceaux devant l'entrée du LEM.



**e. Autres**

**i. Pôle emploi / Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais**

Aucun arceau n'est installé sur le parking. Il pourrait être discuté de leur mise en place avec le gestionnaire de l'immeuble.